

BILAN PLURIANNUEL

DOCS ICI, COURTS LÀ

Opération menée par l'APARR : L'Association des professionnels de
l'audiovisuel et du cinéma de Bourgogne-Franche-Comté.



Janvier 2013 à décembre 2017



SOMMAIRE

Retour sur le dispositif.....	2
Présentation de <i>Docs ici, Courts là</i>	2
Évolution du dispositif entre 2013 et 2017.....	3
Films projetés et nombre de projections entre 2013 et 2017.....	3
Programmation et public <i>DICL</i>	3
Les rencontres entre le public et les équipes des films.....	7
Les actions de communication.....	9
À destination des programmeurs.....	9
À destination du grand public.	10
Le soutien aux programmeurs.....	11
Rencontres avec les équipes.....	11
Soutien à la programmation.....	11
Les partenariats.....	11
Propositions pour <i>Docs ici, Courts là</i>	13
Focus mensuel sur les films.....	13
Des temps de programmation forts et thématiques à différents moments de l'année.....	13
Annexes	15
Annexe I. Films projetés et nombre de projections entre 2013 et septembre 2018.....	15
Annexe II. Ce qui se fait ailleurs.....	16

RETOUR SUR LE DISPOSITIF.

Présentation de Docs ici, Courts là.

Afin d'encourager la visibilité auprès de tous les publics et dans la durée des œuvres tournées, réalisées ou produites en Bourgogne-Franche-Comté tout en favorisant la rencontre entre le public et les équipes des films, l'APARR (l'Association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de Bourgogne-Franche-Comté) mène depuis 2013 l'opération *Docs ici, Courts là*, avec le soutien de la DRAC, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du CNC.

Le dispositif a pour but de :

- **Renforcer la visibilité des films produits, tournés, réalisés en région dans la durée et auprès de tous les publics** à travers la région Bourgogne-Franche-Comté.
- **Faciliter au mieux la programmation** des films pour les structures.

Concrètement, l'APARR propose une sélection de documentaires et de courts métrages de fiction à disposition de toute structure (scolaire, à vocation sanitaire et sociale, culturelle, médico-sociale, etc.) souhaitant organiser des projections à travers la région Bourgogne-Franche-Comté. La sélection des films est disponible toute l'année, de janvier à décembre y compris pendant le *Mois du film documentaire* et le *Jour le plus Court* sur le site www.docsicourtsla.com.

La démarche pour programmer un film doit être simple et accessible : l'inscription, gratuite, ne prend que quelques secondes et permet de découvrir - sur le site internet - les films dans leur intégralité. Une fois le film choisi, les programmeurs créent leur séance en indiquant les conditions de diffusion de la séance : publique, non publique, le lieu de diffusion ainsi que l'horaire, l'animation prévue à la suite de la projection, etc. L'équipe de l'APARR valide ensuite cette programmation, et le programmeur accède alors au fichier du ou des film(s) en format mp4 dans l'espace « Mes téléchargements ». Dans le cadre d'une séance publique, non commerciale, un bon de commande est adressé aux producteurs qui éditent ensuite une facture envoyée à la structure programmatrice pour le paiement des droits.

Plusieurs services sont proposés par l'APARR : mise en valeur des films produits, tournés ou réalisés en région à travers différents supports de communication (cf. Les outils de communication page 8), édition de fiches pédagogiques pour accompagner les films, soutien logistique et financier (négociation des droits, mise à disposition des copies, aide à l'intervention des réalisateurs), aide à la communication, conseil sur les choix de programmation...

Les films proposés par le dispositif sont repérés par l'équipe tout au long de l'année, **un travail de veille et de relations avec les producteurs et réalisateurs de la région** est donc nécessaire à entretenir. Au mois d'avril, l'équipe choisit **dix à douze courts métrages et une dizaine de documentaires**. Après avoir obtenu l'accord des producteurs, l'équipe propose à un jury de les visionner entre le mois de juin et le mois d'octobre. Une réunion de délibération est alors organisée au courant du mois d'octobre, entre les membres du jury pour déterminer quels films seront sélectionnés pour rejoindre le dispositif en début d'année civile : quatre à cinq films documentaires sont sélectionnés et quatre à cinq courts métrages également.

L'équipe de l'APARR constitue **deux jurys distincts**, un pour les documentaires, l'autre pour les courts métrages. Le jury se compose de programmeurs déjà inscrits à *Docs ici, Courts là*, à hauteur de trois personnes. A titre d'exemple, pour l'année 2019, le jury documentaire est composé de la coordinatrice du dispositif Lycéens et Apprentis au Cinéma de Bourgogne ; d'une directrice de médiathèque et enfin d'une animatrice cinéma pour l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or. Le jury court métrage se compose d'une personne travaillant au Pôle Régional d'éducation à l'Image ; un programmeur cinéma pour un foyer de jeunes travailleurs de Franche-Comté ; une médiatrice pour les Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté. **La composition du jury change chaque année**, dans le but de proposer des programmations variées, les plus éclectiques possibles et surtout à destination des divers publics touchés par le dispositif. En effet, cette diversité de publics est un critère primordial pour le choix des nouveaux films.

- **L'équipe de l'APARR est composée par :**
 - Une personne chargée de mission à temps plein.
 - Une personne chargée de la communication présente entre février 2016 et mars 2018. (un nouveau recrutement est prévu à

l'automne 2018)

Une salariée mise à disposition à quart temps sur la logistique.

Un volontaire en service civique, missionné sur *Docs ici, Courts là*.

— **Les soutiens financiers :**

DRAC, CNC, Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution du dispositif entre 2013 et 2017.

- **2013** : lancement de DICL, négociation des droits avec les producteurs.
- **2014** : édition test, enrichissement de la sélection.
- **2015** : élargissement du réseau de programmeurs, fidélisation des structures déjà programmatrices, constitution d'un jury pour décider des films qui intégreront DICL.
- **2016** : développement des publics notamment les structures sanitaires et sociales, rapprochement avec les cinémas.
- **2017** : développement de l'aide à la programmation et renforcement du travail pour créer des rencontres entre les équipes des films et le public (communication + rémunération des réalisateurs venant présenter leur film).
- **Perspectives 2018 et plus** : travail renforcé d'aide à la programmation avec des propositions de programmations thématiques / valorisation des rencontres / liens avec les sorties de films régionaux.

Films projetés et nombre de projections entre 2013 et 2017 (détails Annexe 1).

Répartition documentaires et courts métrages projetés entre 2013 et 2017 :

86 films différents ont été projetés au moins une fois entre 2013 et 2017 avec comme répartition 44 documentaires et 42 courts métrages. On constate ainsi une répartition équilibrée entre le choix des documentaires et des courts-métrages. On s'aperçoit également que les films non projetés restent très minoritaires. En 2017, le dispositif compte 95 films.

Évolution par année du nombre de films proposés par *Docs ici, Courts là* :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de documentaires proposés (cumul d'une année sur l'autre)	15	25	35	41	47
Nombre de CM fiction proposés (cumul également)	10	25	35	42	48

Programmation et public DICL.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de séances organisées chaque année (privées + publiques)	52	110	81	104	131 (avec les trente séances privées organisées par le Trait d'Union)
Nombre de spectateurs	1000	2176	1946	3335	2850 + 1350* = 4200
Nombre moyen de spectateurs par séance	19	19	24	32	32

*estimation des spectateurs aux séances organisées par Le Trait d'Union (fournie par la coordinatrice culturelle de l'association)

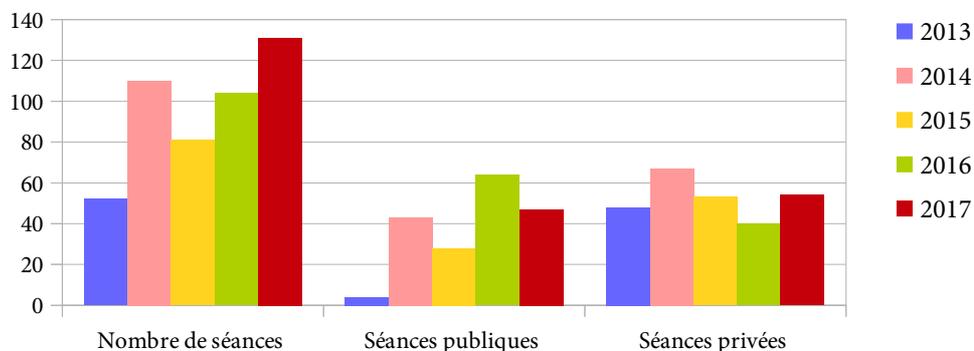
NB : Le calcul des spectateurs est comptabilisé selon le nombre de spectateurs présents à chaque film.

Ex : pour une séance présentant trois films, nous retenons pour chaque film les spectateurs présents à cette séance, ce qui nous permet de savoir (ainsi que pour les producteurs) que tel film a été vu par x personnes différentes. C'est à dire que si 120 personnes sont

présentes à une séance, nous comptabilisons 120 personnes assistant à chaque projection.

Séances organisées chaque année

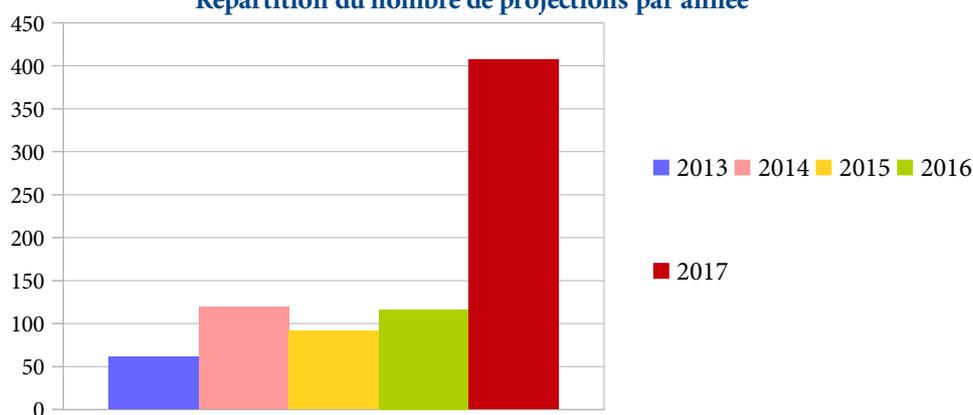
Répartition entre séances publiques et privées



NB : En ce qui concerne la différence entre une séance et une projection : une séance peut comporter un programme de plusieurs films, notamment les programmes de courts métrages, dans ce cas une séance peut comptabiliser trois projections. Par conséquent, le nombre de projections est nécessairement plus élevé que le nombre de séances.

	2013	2014	2015	2016	2017	Au 13/09 2018
Nombre de projections organisées chaque année.	61	119	91	116	137 + 270 (Trait d'Union) = 407	85 passées + 23 déjà programmées + 184 (Trait d'Union) = 292

Répartition du nombre de projections par année

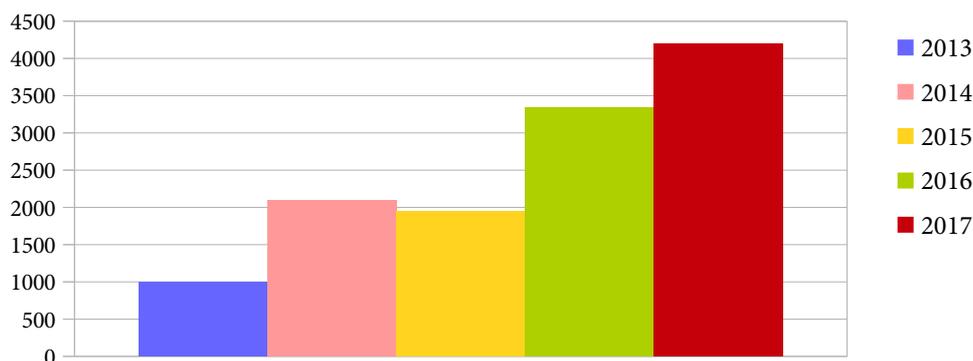


Le nombre de séances tout comme le nombre de projections et de spectateurs (cf. diagramme page suivante) augmente chaque année, notamment avec la participation à partir de 2017 de l'association *Le Trait d'Union* et leur nombreuses projections organisées pendant un mois et diffusées sur le Canal Vidéo interne du centre pénitentiaire de Dijon.

Les chiffres pour 2018 se révèlent très encourageants également, avec un nombre de projections passées et prévues importants, en augmentation par rapport à l'année passée (si l'on ne prend pas en compte les projections organisées par le Trait d'Union, moins importantes d'ailleurs que pour l'année 2017 car organisées pendant 23 jours au lieu de 30 jours en 2017).

Cette augmentation est encore plus significative avec le nombre de projections accompagnées par des équipes des films (cf. page 7 « Les rencontres entre le public et les équipes des films ») en constante augmentation depuis 2016 et déjà plus important en septembre 2018 que pour l'année entière 2017.

Spectateurs présents chaque année



En Bref :

* **2013** : 52 séances programmées dont 4 projections publiques et 48 privées avec 1000 spectateurs pour 20 structures programmatrices.

* **2014** : 110 séances programmées dont 43 séances publiques et 67 séances privées, avec plus de 2100 spectateurs pour 23 structures programmatrices.

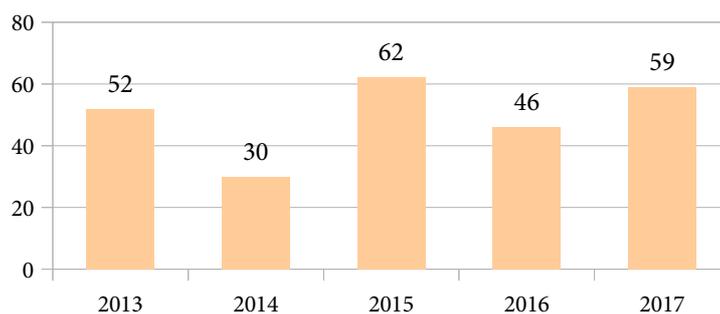
* **2015** : 81 séances programmées dont 28 séances publiques et 33 séances privées, avec 1946 spectateurs pour 31 structures programmatrices.

* **2016** : 104 séances organisées dont 64 séances publiques et 40 privées, organisée par 30 structures programmatrices pour 3335 spectateurs.

* **2017** : 131 séances organisées dont 47 séances publiques et 54 séances privées (+ 30 séances Trait d'Union) organisées par 42 structures programmatrices, pour 4200 spectateurs.

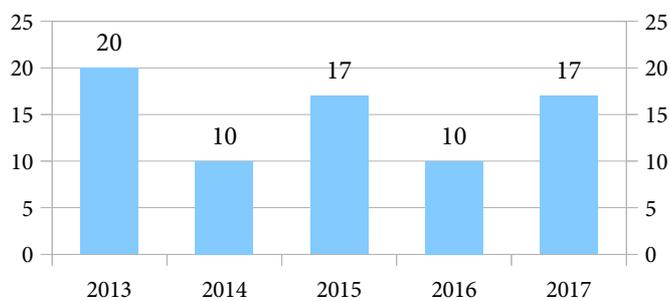
On note une habitude de plus en plus installée de la part des médiathèques de programmer avec DICL pendant le Mois du Documentaire. Les séances publiques sont également souvent organisées en partenariat avec des festivals de la région (*L'ici et l'ailleurs*, *Effervescence*, *Lumières d'Afrique*, etc.). Il semble évident que les projections publiques soient plus régulièrement organisées en rapport à une action/événement particulier : *Mois du Documentaire*, festival, tournée d'un réalisateur, etc. D'où l'envie de *Docs ici*, *Courts là* de proposer de manière mensuelle des idées de programmation pour le mois à venir : en septembre 2018 par exemple, envoi de la Newsletter aux structures inscrites avec un retour sur les événements passés et à venir et de suggestions de programmation autour des journée et / ou semaines nationales ou internationales du mois d'octobre (Semaine du goût, semaine des médias, etc.).

Nouvelles structures inscrites chaque année



On constate une forte augmentation en 2015 du nombre de structures inscrites, cette augmentation s'explique par l'important travail qui a été mené durant cette année pour faire connaître le dispositif aux structures à vocation sanitaires et sociales et médico sociales.

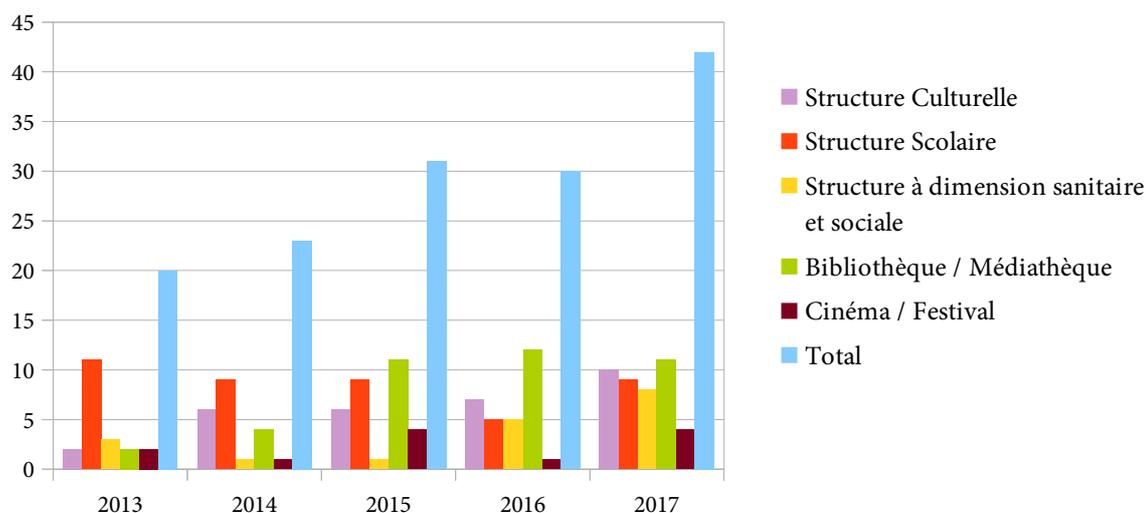
Structures inscrites dans l'année et ayant programmé



Nombre de structures programmatrices par année et répartition par types de structures :

Année	Structure Culturelle	Structure Scolaire	Structure à dimension sanitaire et sociale	Bibliothèque / Médiathèque	Cinéma / Festival	Total
2013	2	11	3	2	2	20
2014	6	9	1	4	1	23
2015	6	9	1	11	4	31
2016	7	5	5	12	1	30
2017	10	9	8	11	4	42

Répartition par type de structures programmatrices chaque année



Chaque année, le nombre de structures programmatrices est en constante augmentation avec une répartition entre les médiathèques, les structures culturelles, les structures à vocation sanitaire et sociale et les scolaires qui s'homogénéise, particulièrement pour l'année 2017. On remarque toutefois qu'un travail serait à mener pour faire connaître davantage le dispositif aux structures scolaires, en ce sens, le partenariat entrepris avec *Lycéens et Apprentis au cinéma de Bourgogne-Franche-Comté* pour 2018 et 2019 sera bénéfique (cf. *Les Partenariats*).

Les cinémas restent des structures inscrites minoritaires, ce qui s'explique par un mode de fonctionnement trop éloigné de celui de *Docs ici, Courts là* avec des intentions distinctes : les cinémas ont pour but de promouvoir des films en exploitation, à l'inverse du dispositif qui présente des films sortis de leur temps d'exploitation en salle et en festival. De plus, les cinémas doivent passer par une billetterie CNC avec des séances payantes sur des films qui disposent d'un visa d'exploitation, ce qui implique pour eux de devoir négocier directement les droits de projection avec les producteurs s'ils souhaitent diffuser un film issu de *Docs ici, Courts là*, et de demander le cas échéant un visa temporaire. Il reste évident que le dispositif ne s'adresse pas en priorité aux cinémas mais cherche justement à proposer à des lieux éloignés – à première vue – de l'offre cinématographique de pouvoir programmer librement et facilement tout au long de l'année avec des coûts de projection très réduits. Cependant, des passerelles existent, notamment dans le cadre de festivals : *Partie(s) de campagne, Lumières d'Afrique, Cinétoiles*, etc. (cf. *Les partenariats*, p. 11).

Les rencontres entre le public et les équipes des films organisées pour une projection *Docs ici, Courts là*.

	2013	2014	2015	2016	2017	Au 12/09 2018
Nombre de projections accompagnées par les équipes chaque année	0	2	6	6	16	17 projections passées + 11 programmées.
Nombre d'invités (un même film peut être accompagné par plusieurs personnes de l'équipe)		NC	NC	NC	16	19 personnes venues + 11 personnes à venir

Liste non exhaustive des temps forts avec DICL :

- Soirées anniversaires avec carte blanche à DICL pour présenter les films ajoutés pour l'année en cours, rencontres avec les membres des équipes.
 - Rencontre entre scolaire et réalisateur (Antoine Page et l'E2C par exemple).
 - Festival des Lumières de Luxeuil : rencontre avec Yorgos Lamprinos (monteur de *Avant que de tout perdre*)
 - *Les résidentes* : débat en présence du responsable de la maison d'arrêt.
 - *Un an de réflexion* : en présence d'un psychologue de la SSR La Beline.
 - Dans le cadre du Mois du Doc, projection de, *Agriculture biologique, cultiver l'avenir ?* avec rencontres des apiculteurs du syndicat apicole du Doubs.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION.

À destination des programmeurs.

Matinées de présentation du dispositif : chaque année au mois de février ou de mars, *Docs ici, Courts là*, organise des journées anniversaires à destination le matin des programmeurs et le soir du grand public avec la diffusion de deux ou trois courts métrages ajoutés en janvier. Le matin, l'idée est de faire connaître le dispositif aux futurs programmeurs invités tout en faisant découvrir des extraits des nouveaux films ajoutés en janvier aux futurs programmeurs mais aussi aux structures déjà inscrites. C'est l'occasion de présenter le dispositif, son fonctionnement, le site internet, d'échanger avec les structures quant à leurs besoins, leurs envies, etc.

Ces journées sont organisées dans différentes villes de la région, à titre d'exemple en 2018 : cinq journées ont été organisées à Dijon, Besançon, Avallon, Châlon-sur-Saône, Lons le Saunier. Ces journées demandent une préparation importante, notamment d'un point de vue communication : à destination d'abord des programmeurs (repérer les structures proches du lieu avec prise de contact mailing, phoning et bien souvent relance), mais aussi du grand public pour les projections du soir. Un travail également d'organisation nécessitant des moyens financiers et humains: réservation des lieux, demande des DCP pour la soirée grand public, prise de contact avec les équipes des films, organisation de leur venue pour la soirée, etc.

Affiches générales : diffusées dans les lieux de projection, mais surtout dans les lieux où peuvent se trouver d'éventuels programmeurs.

Affiches « sur mesure » : envoyées aux diffuseurs avant les projections publiques.

Cartons « sur mesure » : pour promouvoir une séance sur l'écran de cinéma et/ou sur les réseaux sociaux.

Bande annonce : diffusée à chaque début de projection, pour présenter le dispositif et donner envie de programmer des films de la sélection.

Site internet : présentant les séances, les films, le principe du dispositif, et des idées de programmation sur une page dédiée. Il permet aussi de créer les séances directement en ligne.

Dossier de présentation : actualisé chaque année, présente le dispositif et l'APARR. Le document est conçu à la fois pour les potentiels programmeurs et pour le public avec une partie à destination des programmeurs concernant les modalités de création d'une séance et une seconde partie destinée aux spectateurs pour connaître les séances à venir, et découvrir les nouveaux films ajoutés au dispositif en janvier.

Document classant les films par thématique : ce document a pour but de faciliter la recherche des programmeurs en classant les films selon une ou plusieurs thématiques et en présentant le synopsis de chaque film avec un renvoi vers l'extrait correspondant. Le document est actualisé chaque année pour y ajouter les nouveaux films et est diffusé par mail aux structures nouvellement inscrites ainsi que sur le site internet *Docs ici, Courts là*.

Newsletter des programmeurs : action régulière au départ, puis par manque de temps et de moyens humains, a été abandonnée. Cet outil est remis en place à partir du mois de septembre 2018 sous la forme de présentation des événements passés et à venir et avec la promotion de films présents dans *Docs ici, Courts là* en lien avec des semaines et/ou journées nationales et/ou internationales.

Facebook : annonce des séances publiques, communication autour d'événements ponctuels (soirées de lancement, tournées, etc.)

Envois postaux : documents de présentation de films autour d'une thématique (ex : en 2018 trois documentaires autour de la thématique « Vivre autrement ? » en écho au cinquantenaire de Mai 68), principalement destiné aux structures sanitaires et sociales et aux établissements scolaires.

Campagne d'emailing : à destination des structures inscrites (répartition par types de structures : scolaires, sanitaires et sociales, culturelles). A destination des structures non inscrites avec mode d'emploi de DICL (même répartition par structures). Exemple en juillet 2018 : envoi aux médiathèques inscrites et non inscrites de suggestions de programmations plus larges (9 films) autour du thème « Vivre autrement ».

À destination du grand public.

Soirées anniversaires : projection en soirée (qui fait suite à la matinée de présentation) de deux ou trois courts métrages nouvellement ajoutés, suivie d'une rencontre avec les membres des équipes des films. Comme cela a été expliqué ci-dessus, ces soirées doivent être pensées très en amont avec un travail important de communication et de logistique.

Cartes postales : destinées surtout aux spectateurs, pour faire connaître le dispositif, mais potentiellement à destination aussi des programmeurs. Distribuée à l'occasion de chaque projection et dans des lieux relais.

Newsletter des séances : envoyée à toute personne qui s'y inscrit. Permet d'annoncer chaque mois, par département, les séances à venir.

Facebook : annonce des séances publiques, communication autour d'événements ponctuels (soirées de lancement, tournées, etc.).
Relais des événements partenaires : festival *Cinétoiles*, *Effervescence*, *Partie(s) de campagne*, etc.

Bande annonce : diffusée à chaque début de projection, pour présenter le dispositif et donner envie de voir des films de la sélection !

Dossier de presse : présentation du dispositif et de l'APARR, présentation des films ajoutés pour l'année en cours.

LE SOUTIEN AUX PROGRAMMATEURS

Rencontres avec les équipes.

- Pour favoriser les rencontres, l'APARR a décidé depuis 2017 de rémunérer – en plus du défraiement – les réalisateurs accompagnant une séance.
- L'augmentation du nombre des équipes accompagnant leurs films en 2017 s'explique par le renforcement de la communication auprès des programmeurs afin d'organiser des rencontres. On remarque ainsi l'importance du poste de chargée de communication concernant l'augmentation significative du nombre de séances avec rencontres pour l'année 2017. C'est une action qui prend encore davantage d'ampleur en 2018, montrant l'engouement des programmeurs pour l'organisation des séances accompagnées.

Soutien à la programmation

- Ce soutien a lieu *via* des focus sur des films dans la newsletter (une action régulière au départ puis par manque de temps plus occasionnelle). A partir de septembre 2018, l'APARR souhaite rétablir cette action de manière régulière.
- De plus en plus de conseils, de suggestions de contenu de programmations et de rencontres à la suite de sollicitations des programmeurs par rapport à des thématiques qu'ils souhaitent aborder.
Ex : / médiathèque pour le Mois du Documentaire / L'Office municipal des aînés pour la Semaine bleue / les festivals dont *Effervescence* et *Partie(s) de campagne*, etc.

Les partenariats

Festival Effervescence de Mâcon (2017 et renouvellement en 2018) : organisation d'une journée rencontre avec des scolaires autour d'un programme de courts-métrages régionaux. Echange après la projection entre le public et les équipes des films.

Cinéma Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté : autour d'un réalisateur régional dont le film va sortir (projet mené pour l'année 2018 avec *C'est assez bien d'être fou*, réalisé par Antoine Page – sortie nationale le 28 mars 2018 -) : proposition aux structures intéressées de diffuser un des deux précédents documentaires du réalisateur présents dans *Docs ici, Courts là*. Par exemple : diffusion de *C'est assez bien d'être fou*, en soirée au Cinéma La Palette de Tournus et diffusion dans l'après midi en séance non commerciale et ouverte à tous du documentaire *Yolande, Maria, Berthe et les autres*, à l'auditorium du Musée Greuze de Tournus, à l'initiative de la médiathèque de Tournus.

CinéMarey : (chaque année depuis 2014): festival *Docs en Balade* pendant le mois de novembre. Séances organisées *via* DICL avec invitation des membres des équipes.

Itinéraires Singuliers (2016) : organisation de projections publiques avec DICL pendant le Festival de la Biennale d'art singulier organisé par Itinéraires Singuliers. Projection d'un programme de trois courts métrages autour du thème de l'amour diffusé à Avallon, Château Chinon, Paray le Monial, Besançon, Dijon, Beaune. Projections supplémentaires au Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon : *Le joueur de cerf volant, Tahar l'étudiant, L'Etoile manquante, Almaritsu*.

Festival Lumières d'Afrique de Besançon : en 2017 partenariat autour d'un documentaire (*Tontines, une affaire de femmes*) réalisé par un réalisateur régional à propos du continent africain. Partenariat à renouveler en novembre 2018 autour du même réalisateur (Simon Panay) dont le documentaire *Waiting for the (t)rain*, a rejoint le dispositif en 2018.

Office Municipal des Aînés de Saint Apollinaire : en 2017 : projection-rencontre autour d'un documentaire, renouvellement de ce partenariat pour 2018 avec en plus la présence du réalisateur (sous réserve).

Festival de Semur en Auxois Cinétoiles (2017) : diffusion de courts métrages selon la thématique du festival. Partenariat renouvelé pour l'année 2018 sous une nouvelle forme : organisation d'une matinée de présentation du dispositif pour les structures repérées dans le département. Ce fut l'occasion d'expliquer le principe de *Docs ici, Courts là*, son fonctionnement ainsi que son site internet (création en directe d'une séance afin de montrer ou démontrer la simplicité de cet outil), échange avec les structures, suivi d'une projection

composée de trois courts métrages autour du thème de l'humour et de la comédie (thème du festival cette année). 7 structures différentes étaient présentes à cette matinée, dont 1 structure déjà inscrite et 4 structures qui se sont inscrites dans la journée suite à cette présentation.

Sceni Qua Non : en 2018 pour la Fête du court métrage, projection-rencontre autour de courts métrages régionaux présents dans *Docs ici, Courts là*. Participation à l'organisation de la table ronde autour du court métrage dans le cadre de la journée professionnelle pendant le Festival *Partie(s) de Campagne*.

Lycéens et apprentis au cinéma Bourgogne-Franche-Comté : collaboration autour d'un programme de courts métrages régionaux pour l'année scolaire 2018-2019. A partir de janvier 2019 : proposition de ce programme aux lycées inscrits au dispositif LAAC. Soutien autour de la communication, page dédiée sur le site de DICL proposant de relayer les différents documents autour du programme « Trouver sa place » (dossier pédagogique ; interviews ; bande annonce réalisée par les lycéens ; etc.). Soutien et participation à l'organisation des projections publiques pour présenter ce programme. Ce partenariat permettra de mieux faire connaître le dispositif aux lycées de la région, qui restent des structures inscrites minoritaires.

PROPOSITIONS POUR DOCS ICI, COURTS LÀ

Axe 1 / Renforcement des suggestions de programmation.

Après avoir travaillé à faciliter l'accès aux films et au développement des publics, il semble judicieux de s'orienter désormais vers un véritable projet d'aide à la programmation. L'APARR souhaite renforcer cette activité de soutien pour les structures programmatrices avec DICL, en fournissant des idées de programmations clefs en mains, tout en laissant la possibilité aux structures de programmer librement. Ce projet naît aussi du constat que de nombreux films qui méritent d'être vus ne sont pas assez programmés, il y a donc un véritable travail de mise en valeur de ces films à mener. (cf. Annexe 1)

Focus mensuel sur les films.

Prévoir une programmation par mois semble un projet quelque peu trop ambitieux d'un point de vue humain et communication, néanmoins, l'équipe de l'APARR peut penser partir sur un modèle similaire à celui proposé par l'Agence du court métrage.

A savoir : proposer non pas cinq courts métrages par mois mais un programme composé d'un court et d'un documentaire sur une thématique en lien avec des événements nationaux, cette programmation serait relayée dans la Newsletter à destination des programmeurs. Exemple : octobre : fête de la science / mars : printemps des poètes / journée de la femme, etc.

Cette programmation ne ferait pas l'objet d'une communication particulière mais serait simplement relayée dans la Newsletter et sur les réseaux sociaux. L'intérêt de ce genre de programmation réside dans le fait qu'elle n'est pas extrêmement longue à réaliser ni à promouvoir mais permet de montrer les possibilités de programmation chaque mois aux structures inscrites. Ce genre de programmation en lien avec les événements nationaux permet également pour les structures d'apercevoir plus rapidement quels débats, ateliers, rencontres elles peuvent proposer.

Des temps de programmation forts et thématiques à différents moments de l'année.

Proposition de suggestions de programmations ponctuelles (selon actualités, sorties nationales, soutien d'un réalisateur, etc.) qui seraient, elles, beaucoup plus travaillées avec la création d'outils de communication, communiqués de presse avec extraits des dossiers de presse des films et renvoi vers dossiers de presse complets, mailing, phoning, etc.

L'idée serait de proposer deux à trois programmations par an pour élaborer une véritable communication et une belle programmation. L'idéal étant de créer la programmation pour le dernier trimestre de l'année (avec le Mois du Documentaire), donc très en amont de manière à pouvoir le proposer dans les temps aux médiathèques. Ces programmations ponctuelles pourraient se décliner par exemple, autour d'un thème, autour d'un réalisateur qui a une actualité particulière, etc. En 2018, par exemple, une programmation en écho au cinquantenaire de Mai 68 a été créée : une programmation d'abord à destination des médiathèques présentant huit documentaires autour du thème « Vivre autrement » dans une version numérique, adressée aux bibliothèques inscrites et non inscrites (pour faire connaître le dispositif) et une suggestion de programmation en format papier avec la proposition de trois documentaires, envoyée à des établissements scolaires et des structures à vocation sanitaire et sociale.

Axe 2 / échos entre le dispositif DICL et les sorties de films de la région (nationales ou non).

L'idée : *Docs ici, Courts là* a comme but de prolonger la vie des films sortis de leur temps d'exploitation en salle et en festival mais cela n'empêche pas de mettre en avant des films qui vont sortir.

- en renforçant les tournées organisées par les Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté, avec la programmation de films DICL comme cela a été fait en 2018, notamment pour la tournée régionale d'Antoine Page. Exemple : en soirée avec la diffusion film qui sort et l'après midi avec la projection d'un film présent dans DICL proposé à une structure intéressée. On peut également penser ce fonctionnement pour des films qui ne sont pas forcément accompagnés par les CIBFC.
- en fin de Newsletter : focus sur les films récemment terminés ou prochainement en tournées cinéma.
 - > Implique de communiquer davantage auprès des auteurs et producteurs à propos de l'importance de nous informer quand leur film est quasi terminé et prêt à être diffusé pour nous permettre de les aider à communiquer *via* les différents supports

de l'APARR (pas seulement *via* DICL).

- quand il y a des suggestions de programmation dans la Newsletter ou sur le site, ou dans le cadre des programmations développées ponctuellement : il serait intéressant de mentionner les autres films de l'annuaire de l' APARR qui pourraient être en lien avec cette thématique, en précisant bien que les droits ne sont pas négociés. En l'occurrence, cette action aurait pour vocation le conseil et pas la programmation en elle même, au sens où l'APARR ne négocierait pas les droits pour le programmeur.
- mentionner sur le site de DICL, l'existence de l'annuaire des films de l'APARR en expliquant bien la différence et en précisant que les droits sont à négocier directement avec les prod.

Afin de renforcer son soutien aux films régionaux qui vont sortir, une piste de travail est envisagée par l'APARR : proposer, dans le cadre du Mois du Film Documentaire, aux producteurs et auteurs de la région, de proposer en début d'année, à l'équipe de l'APARR, un film récemment terminé ou prochainement fini afin de constituer « un mini catalogue » d'actualité de films régionaux, à proposer dès le mois d'avril aux médiathèques. Concernant les droits de diffusion, l'APARR demanderait à chaque producteur d'indiquer le coût d'une diffusion pour une projection et également pour une projection accompagnée de son réalisateur.

Axe 3 / valorisation des rencontres :

- Pour 2018, penser une page dédiée sur le site accessible depuis le menu de la page d'accueil : « Temps fort » / « Projections spéciales » « Rencontres nées avec DICL » .
Recenser les interventions / rencontres / cartes blanches à venir et / ou passées. Permet de donner des idées aux programmeurs, de donner une idée concrète de l'utilisation possible de DICL, valorise dans un même temps les rencontres.
- Informer des rencontres qui ont été organisées le mois précédent dans la Newsletter programmeurs.

Axe 4 /Recherche de nouvelles structures programmatrices – extension des publics.

L'idée serait de renforcer ce qui est déjà en place avec les journées anniversaires, en organisant des moments de présentation et d'échange avec les structures intéressées. Ce travail est certes chronophage (repérer les structures du département, travail important de phoning suivi par du mailing et relance auprès des structures potentiellement intéressées lors de l'appel) mais il est certain qu'il se révèle porteur. À titre d'exemple, la matinée de présentation à Semur en Auxois, dans le cadre du Festival Cinétoiles 2018, a réuni sept structures dont une déjà inscrite et a donné lieu à l'inscription de quatre structures dans l'après midi même ! Il est intéressant de mentionner que même des structures ne pouvant pas participer à cette réunion, se sont tout de même inscrits suite à notre échange par téléphone et le mail de présentation (quatre environ).

L'APARR souhaiterait donc renforcer la fréquence de ce genre d'actions en profitant d'événements régionaux et particulièrement des festivals organisés en région.

Pistes de réflexion pour la suite du dispositif (à partir de 2020 ou plus).

Reprendre l'idée de *Zoom Bretagne* qui propose l'édition d'un DVD à destination des médiathèques : permet de penser un programme créé par et pour les médiathèques. On peut même envisager que chaque film soit mis en lien avec un livre ou un CD disponible dans le Bibliobus. Néanmoins, se pose le problème du coût de l'édition d'un dvd : pour l'année 2020 et afin de tester cette idée, il serait possible de penser des coups de cœurs annuels des médiathèques que l'on recenserait ensuite dans un document spécifique, les médiathèques téléchargeraient ensuite les films concernés sur DICL comme pour les autres programmations.

Cette idée reste encore à mûrir et doit être affinée, notamment quant à la question des films proposés : est-il plus judicieux d'élaborer un « Top 3 » des films les plus plebiscités par les médiathèques le long de l'année ? Ce qui implique une limite concernant la répartition entre documentaires et courts métrages car les médiathèques programment davantage de documentaires, notamment pour le Mois du Documentaire. Ainsi, il peut être également intéressant d'envisager le fait de proposer un programme composé exclusivement de courts métrages afin de faire découvrir ce format aux responsables des vidéothèques et plus généralement au grand public. Ce programme pourrait être composé pour la première année, des courts métrages les plus diffusés par les médiathèques depuis la création de *Docs ici, Courts là*.

ANNEXES

Annexe I. Films projetés et nombre de projections entre 2013 et septembre 2018 :

<i>Achille Millien, passeur de mémoire</i> , de J. TREFOUEL, (2013) : 18	<i>Heureux qui comme Edouard</i> , de F.LEBON et V.BURGEVIN (2017) : 1
<i>21h11</i> , réalisé par A. BIGEARD, (2014) : 6	<i>Hiro! Fuji-hiro !</i> , de M. THIRIET,(2015) : 4
<i>Almaritsu</i> , de D. MONTARON, (2014) : 8	<i>Jeunesses françaises</i> , de S. CASTANG, (2016) : 10
<i>Afrique !</i> de H. LAVAYSSIÈRE, (2016) : 5	<i>Jossot de Gustave à Abdul Karim</i>, de M. FAYE : 0
<i>Après la pluie</i> , de J. SCHELLAERT, (2014): 4	<i>L'autre rive</i>, de F. CAMOIN, (2013) : 3
<i>Au théâtre qui rue</i> , de O. STEPHAN, (2017): 2	<i>L'école de la première chance</i> , de C. PHILIBERT, (2014) : 15
<i>Acqua in bocca</i>, de P. THIRODE, (2015) : 3	<i>L'étoile manquante</i> , de A. COVILLARD, (2013) : 6
<i>Avant que de tout perdre</i> , de X. LEGRAND, (2016) : 12	<i>L'harmonie</i> , de B. HARRISON, (2016) : 6
<i>Bon-papa, un homme sous l'Occupation</i> , de L. FERRAULT , (2013): 15	<i>L'interne de garde</i> , de V. SACLIER, (2016) : 7
<i>Buffon, le penseur de la nature</i> , de P.TOURANCHEAU, (2013) : 12	<i>L'arc-en-ciel au pied de la lune</i> , de J.B BENOIT, (2015) : 3
<i>Bus 24</i> , de N. RENO, (2014): 7	<i>La Monnaie s'il vous plait</i>, de C. GAND, (2015) : 2
<i>Carrément cornichon !</i> de O. SARRAZIN, (2015) : 13	<i>La vie à l'envers</i> , de L. LAMBERT, (2014) : 6
<i>Charcuterie fine</i> , de R. BATTEAULT, (2014): 12	<i>La vie au loin</i> , de M. WEYMULLER, (2014) : 6
<i>Chalap, une utopie cévénole</i> , de A. PAGE, (2017): 3	<i>La vie rêvée d'Amanda</i> , de J. EMERY(2014): 3
<i>Chaux, une forêt en mouvement</i> , de JP . MACCHIONI, (2014) : 17	<i>Le Cercle</i>, de R. BRIAND, (2015) : 3
<i>Construire un feu</i>, de E. PARRAUD, (2014): 4	<i>Le Cygne</i>, de E. PERRET, (2016) : 1
<i>Dancing</i> , de L. MAHE, (2014) : 17	<i>Le dernier voyage d'Emile</i> , de T. PINSARD, (2014) : 7
<i>Dans la forêt noire</i>, de J. FLASSEUR, (2013) : 4	<i>Le joueur de cerf-volant</i> , de J.P. MIGNOT(2015) : 6
<i>Dernier voyage improvisé</i> , de J.GUIOL, (2015) : 12	<i>Le journal de Dominique</i> , de C. MENNEGUN, (2013) : 6
<i>Des heures sans sommeil</i>, de U. MEIER, (2013) : 3	<i>Le locataire</i> , de N. LOISEAU, (2015) : 5
<i>Des nouvelles d'ici-bas</i>, de F. ROYET, (2013): 4	<i>Le mystère des lemmings</i> , de J. ROGUEZ et L. FALQUEVERT, (2013) : 21
<i>Des tensions provisoires</i> , de D.MAHEU, (2014) : 6	<i>Le Tableau</i>, de L. ACHARD : 0
<i>Du soleil en hiver</i>, de S. COLLARDEY (2015) : 4	<i>Les amies qui t'aiment</i> , de A. VAN STRATUM, (2014) : 6
<i>Etre sans avoir</i> , de C. FERRUX (2016) : 13	<i>Les enracinés</i> , de D. FRITSCH, (2014) : 7
<i>Face</i> , de C. DERAM (2015) : 7	<i>Les Gallo-Bataves</i> , de V. SACLIER, (2013): 10
<i>Fin de campagne</i> , de S. CASTANG (2017) : 1	<i>Les liens du sang</i>, de H. HARRICHE (2014) : 1
<i>Fracture</i>, de N. SARKISSIAN, (2015) : 3	<i>Les Mannequins</i>, de K. LIPINSKA, (2014) : 2
<i>François Mitterrand, une vie en Bourgogne</i> , de JM.DURY, (2013): 6	<i>Les résidentes</i> , de H. TRIGUEROS, (2015) : 5
<i>Gamin</i> , de S. NOEL, (2014) : 5	<i>Les usines Puzenat</i> , de E. NIVOT (2013) : 5
<i>Garçonne</i> , de N. SARKISSIAN, (2017) : 2	<i>Love in transit</i> , de S. BEAUDOT, (2017): 1

<i>Lune de miel</i> , de F. BRENIAUX, (2013) : 5	<i>Swing absolu</i> , de F. CHOQUET, (2016) : 1
<i>Maestro furioso</i> , de L. DUCROZET, (2013) : 6	<i>Tahar l'étudiant</i> , de C. MENNEGUN, (2014) : 6
<i>Marguerite Monnot, dans l'ombre de Piaf</i> , de A. BRAMARD-BLAGNY et G. DE THOURY, (2013) : 15	<i>Tontines, une affaire de femmes</i> , de S. PANAY, (2017) : 1
<i>Même pas mort</i> , de C. NATKIN, (2013) : 9	<i>Toussaint Louverture, Haïti et la France</i> , de L. LUTAUD et G. NIVOIX, (2013) : 13
<i>On the other side</i> , de S. JACQUEMIN, (2013) : 4	<i>Trait pour trait</i> , de J. DEVAUX, (2016) : 1
<i>Patika</i> , de O. YAGIZ, (2015) : 2	<i>Ukraine de la démocratie au chaos</i> , de J. EMERY et J.M CARRÉ, (2016) : 2
<i>Peintre en résidence</i> , de C. GAND, (2014) : 2	<i>Une âme voilée</i> , de S. BRESSON, (2013) : 5
<i>Plus ou moins...</i> , de G. SPINELLI, (2013) : 17	<i>Une liberté sous contrôle</i> , de H. TRIGUEROS, (2016) : 3
<i>Positifs</i> , de L. MAHE (2015) : 4	<i>Une souris verte</i> , de J. HENOCQUE, (2014) : 1
<i>Przewalski, dernier cheval sauvage</i> , de L. CHARBONNIER, (2013) : 14	<i>Un an de réflexion</i> , de F. BERTRAND, (2015) : 12
<i>Que puis-je te souhaiter avant le combat</i> , de S. BABLUANI, (2014) : 1	<i>Un grand bol d'air pur</i> , de M. SALAUD-DALIBERT, (2016) : 3
<i>Same player shoot again</i> , de J. BERTHIER, (2013) : 5	<i>Un jour le diable</i> , de F. KUHN, (2017) : 1
<i>Soins et beauté</i> , de A. ROJO, (2013) : 3	<i>Vauban, le vagabond du roi</i> , de J. TREFOUEL, (2014) : 4
<i>Soleil n'arrive qu'à son heure</i> , de S. GILLET, (2014) : 2	<i>Voyage entre sol et terre</i> , de J. WILL, (2015) : 8
<i>Sous le nom de Melville</i> , de O. BOHLER, (2013) : 2	<i>Vie sauvage dans les roseaux</i> , de F. ROYET et J. BOUVIER, (2013) : 8
<i>Super 8... mon amour !</i> , de R. BATTEAULT, (2016) : 9	<i>Yolande, Maria, Berthe et les autres</i> , de A. PAGE, (2014) : 7
<i>Sur un fil</i> , de H. MARINI, (?) : 1	

NB : la date de l'entrée des films dans le dispositif est indiquée entre parenthèse à droite des titres. En gras, les films programmés cinq fois ou moins depuis leur entrée dans le dispositif. A noter que ces chiffres sont à étudier en relation avec l'année d'entrée des films dans le dispositif, par exemple le court métrage, *Love in Transit*, n'a été programmé qu'une fois, mais il a rejoint le dispositif seulement en 2017, par rapport, par exemple au court métrage, *Une souris verte*, déjà présent depuis 2014. C'est donc en priorité auprès de ces films qu'un travail de promotion doit être pensé et entamé.

Annexe II. Ce qui se fait ailleurs (liste non exhaustive)

> Zoom Bretagne :

- Chaque mois, propose 6 courts-métrages qui n'ont pas forcément de lien thématique. « Les courts du mois »
 - Accompagne entre dix et quinze films par an : chaque film est présenté par un réal ou un membre de l'équipe. Pour que le projet ait lieu, il faut au moins trois à dix dates maxi.
 - Propose également des « Contenus venus d'ailleurs ».
 - Propose une « Compilation Best Of » par année : à destination des médiathèques, sélectionnée par un comité de médiathécaires. 5 courts donnant aperçu des meilleurs films de l'année tournés et/ou produits en Bretagne. Le dernier des cinq films est présenté comme bonus expérimental.
- Le tout est édité sur DVD → voir le coût du DVD et le prix proposé aux médiathèques.

> L'Agence du court :

Propose deux versions de l'extra-court : « Libre » qui permet de piocher librement dans le catalogue. « Simple » avec une

programmation clefs en main.

Le catalogue se divise autour de trois grands thèmes : art et essai / tous publics / curiosités.

Formule Extra simple : tous les mois reçoit une programmation avec un film. Peut être mensuelle : 300e par année. Hebdomadaire : 900e/an.

Formule Extra libre : 12 films pour 300e. Illimité pour 900e. A l'unité : 30e le film.

Différents thèmes de programmation : ados / films de l'été / international / 1 mémoire en courts.

> **Le Comptoir du Doc :**

4 modules proposés à toutes structures similaires à celles à qui DICL s'adressent : Projection-rencontre avec un cinéaste - Initiation au cinéma documentaire - Programmation - Réalisation.

Le module projection-rencontre avec un cinéaste : 2 possibilités : Projection-rencontre dans le cadre d'une manifestation de Comptoir du Doc avec la projection d'un film documentaire issu d'une programmation existante, suivie d'une rencontre avec le réalisateur et/ou d'un membre de l'équipe (producteur, monteur, ingénieur du son, chef opérateur) invité pour l'occasion.

Projection-rencontre à la carte : choix du film avec conseils du comptoir du doc selon thématique désirée.

Différentes programmations réparties sur l'année : « Des Histoires » sur 4 jours au mois de mai dans un quartier de la ville, travail en collaboration avec les assos du quartier et les habitants pour choisir prog.

« Docs au féminin » : 3 jours en mars, dans le cadre des manifestations liées à la journée internationale des femmes, Comptoir du doc programme un week-end de rencontres : 1 séance d'ouverture, 4 séances aux Champs Libres, ainsi que des projections annexes pour les scolaires et en prison, en présences des cinéastes.

« Docs en stock » : En co-production avec le Musée de Bretagne, COMPTOIR DU DOC organise aux Champs Libres une dizaine de séances par an (le dimanche) autour de films de la production régionale, nationale et internationale. Des projections suivies de rencontres avec leurs auteurs.

Ou encore « Hors-format » / « Images de justice : festival »

> **Cinéma 93**

Propose programmation clefs en main : comme « Circulations Franciliennes »

Grâce à une initiative de la Région Ile-de-France, du Département de la Seine-Saint-Denis et de la ville de Paris, et en partenariat avec l'Agence du court métrage, l'Acrid, Cinémas 93 et les Cinémas Indépendants Parisiens, les salles de cinéma franciliennes peuvent programmer à titre gracieux – les droits ayant été acquis - des films soutenus par l'une des trois collectivités. Les films peuvent être programmés seuls ou en programme constitué.

> **Objectifs cinéma :**

Organisation d'ateliers de programmation avec une classe de terminale bac pro commerce et services, 16 élèves d'une classe à PAC (projet artistique et culturel), sont engagés dans ce travail de promotion d'un événement cinématographique, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP). Les jeunes ont découvert un cinéma qu'ils ne connaissaient pas : le court métrage. Ils ont dû visionner une douzaine de films pour aboutir à une programmation de 1H09.

Avec une volonté de professionnalisme, à partir d'un support culturel, chaque élève a dû, en toute sincérité, s'engager dans un désir de cinéma, même fragile et complexe. Dans un premier temps, a été réalisé un travail de sélection, d'argumentation, de rédaction critique. Dans un second temps, a été mis en place différentes actions : conception du programme, d'un flyer, d'invitation, réalisation d'une affiche et promotion de l'événement. Et enfin préparation orale de l'intervention à la Ferme du Buisson et de l'accueil du public. Tous ces courts-métrages ont une problématique commune : un regard sur l'enfance. L'enfance rêvée, chantée, désabusée, meurtrie, détruite.

> **Le dispositif Mèche Courte** : proposer aux salles de cinéma abonnées au dispositif, un catalogue de courts métrages régionaux soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de faire découvrir à leur public, ces films à diffuser en avant-programme d'un long métrage ou en programme complet. Les cinémas disposent de conseils et d'outils afin de valoriser ces films courts dans leur salle. Ce premier réseau régional de diffusion du film court a vu le jour grâce au partenariat entre la Région, le CNC, l'Agence du court métrage et les réseaux de cinémas indépendants.

>>D'autres dispositifs existent dans d'autres régions sur le même modèle, ex. *Flux* en Hauts de France.